

Michel FEUGÈRE*

Le monnayage gaulois « au cheval et au fleuron » La Tour 3571/72 et les origines préromaines de la cité de Béziers

Résumé. – Une série de monnaies gauloises en argent, portant au revers un cheval surmonté d'un fleuron, ne semble avoir été diffusée que dans une partie très limitée de l'actuel département de l'Hérault. Excluant les territoires de la plaine littorale, qui devaient dépendre à la fin de l'Âge du Fer de Béziers et d'Agde, cette distribution ignore également la partie septentrionale du futur *territorium* de la cité de Béziers, ainsi que la zone qui deviendra le territoire de *Luteva*, à l'exception notable du bassin de Gignac. On peut donc considérer qu'en 36 av. n. ère, la communauté émettrice, dont nous ignorons le nom et même la capitale (à moins que ce ne soit *Piscinae...* ?) a été intégrée dans la *colonia baeterrensis* en même temps que les anciens territoires du littoral (la *Betarra* préromaine), et ceux de l'arrière-pays qui ont pu être pris aux *Ruteni*. Le territoire de la *civitas* aurait donc été formé en agglomérant, selon plusieurs logiques, des amis et d'anciens ennemis. Le statut d'*oppidum latinum* pourrait alors témoigner des faveurs accordées aux uns (*Cessero*) pour les distinguer des autres (*Ruteni*).

Summary. – A series of Celtic silver coins with a reverse showing a *fleuron* above a horse is known only from a small part of the present Hérault department. This area does not include the territories of the coastal plain which must have belong in the Late Iron Age to Béziers and Agde, nor the Northern part of what became the *territorium* of the *civitas* of Béziers, nor what became that of *Luteva* – with the notable exception of the Gignac basin. We are thus entitle to consider that, in 36 B.C., the community which issued these coins, whose name and capital are unknown (unless it is *Piscinae...* ?), was integrated into the *Colonia baeterrensis* simultaneously with the former coastal territories (pre-Roman *Betarra*) and those of the hinterland taken over from the *Ruteni*. The territory of the *civitas* would thus have been formed, following different rationales, of friends and former enemies. The *oppidum latinum* status could document the favours granted to some (*Cessero*) to differentiate them from others (*Ruteni*).

La définition du territoire de Béziers, colonie romaine fondée en 36/35 av. notre ère, a fait depuis le XIX^e s. l'objet d'un débat qui a été résumé et stabilisé, si l'on peut dire, par M. Clavel dans sa thèse (1970, 201-232). Utilisant les ressources de l'épigraphie, de la toponymie ainsi que les données historiques médiévales et modernes, M. Clavel a proposé une définition de l'étendue de la

* UMR 5140 du CNRS (Equipe TPC), 390 Av. de Pérols, F 34970 Lattes.

Courriel : michel.feugere@orange.fr

Remerciements à M. Christol (Univ. Paris Sorbonne), qui a bien voulu relire une première version de cet article, et le faire profiter de ses observations, et à S. Mauné (UMR 5140, Equipe TPC), pour nos fructueuses discussions sur l'occupation du sol dans la région. Les monnaies rassemblées ici nous ont été montrées, signalées et souvent prêtées par quelques collègues et de nombreux collectionneurs, que nous tenons à remercier des facilités accordées. Par ailleurs, la photographie de l'exemplaire de la vente Biraben est due à P. Galy-Aché.

civitas qui n'a plus, depuis, suscité de contestation : comment progresser, en effet, une fois que toutes les données utiles ont été exploitées ? Notons toutefois, depuis 1970, la mise à plat des dossiers régionaux concernant les cadastres fossiles (PÉREZ 1995) et, d'une manière plus générale, l'ouverture de la réflexion méthodologique sur le territoire des *civitates* (résumée dans TARPIN 2006).

Nous voudrions exposer ici comment une source reconnue, la numismatique gauloise, peut selon nous apporter de nouveaux éléments à cette réflexion : cet apport concernera moins le contour de la *civitas*, pour lequel nous admettons globalement les conclusions de M. Clavel, que le processus de formation de cet espace à partir d'éléments préromains agglomérés pour former le territoire colonial.

Dans le contexte local, Béziers se trouve au contact de plusieurs entités que le pouvoir romain a voulu, selon les cas, conforter ou contrôler. À l'est, le territoire de la colonie romaine jouxte celui, particulièrement vaste, de la cité latine de Nîmes : la garrigue de Villeveyrac, plus correctement dénommée « terminaison occidentale de la garrigue de Montpellier », bande de terre inculte et non cadastrée, forme un tampon commode, permettant notamment de rattacher à Béziers les deux rives de la vallée de l'Hérault, antique frontière de l'influence ibérique en Languedoc. Cette limite rejoint l'étang de Thau avec les collines de la Mourre, rattachant donc à Béziers les territoires de Mèze et de Loupian. Vers l'ouest, c'est évidemment Narbonne qu'il convient de ménager, et la vallée de l'Orb dans ce cas peut avoir servi de limite. Au nord, en revanche, des reliefs de plus en plus difficiles d'accès, mais aux ressources minières convoitées, séparent la plaine littorale du territoire rutène, laissé pour l'essentiel en-dehors de la Province.

À l'intérieur de cet espace, plusieurs logiques se sont combinées pour tracer les limites de ce qui devient en 36/35 la colonie romaine de Béziers. En allant vers l'est à partir du chef-lieu, on englobe Agde dont le territoire était pourtant exclu de la cadastration pré-coloniale « Béziers B » : la nouvelle *civitas* ne pouvait manquer de s'arroger le port tout équipé et particulièrement actif au I^{er} s. av. n. ère (FEUGÈRE 1997) ; à l'ouest, la limite entre Béziers et Narbonne reprend sans doute une très ancienne répartition des terres entre ces deux entités. Vers le nord, la marge de manœuvre est évidemment plus large ; rien ne s'oppose à ce qu'on gagne sur les collines de l'arrière-pays, jusqu'à s'appuyer sur le bord méridional du plateau du Larzac. Il y a là, de toute évidence, l'expression de politiques distinctes qui visent, d'une part, à ériger Béziers en pôle structurant entre Narbonne et Nîmes ; d'autre part, à constituer au bénéfice de cette colonie un territoire agrandi, vers le nord, aux dépens des Rutènes.

Quel peut-être l'apport de la numismatique gauloise à ce dossier ? Il est malheureusement limité par les contraintes propres à la circulation monétaire. La question des monnaies massaliètes, qui demande à être reprise localement, en est un bon exemple : bien que la présence d'Agde ait certainement favorisé la diffusion des émissions marseillaises dans la vallée de l'Hérault, ce port n'est qu'un jalon dans un système de diffusion à la fois terrestre et maritime, qui a

globalement conquis tout le littoral gaulois (en dernier lieu : PY 2006). La stratégie de diffusion de ce monnayage, pour s'insérer dans un contexte local, n'en dépasse pas moins largement les enjeux locaux.

De la même manière, les émissions à légende BHTAPPATIC et celles des « rois gaulois », qui s'inspirent d'étalons ibériques, ont eu un certain succès régional, mais beaucoup plus en direction de Narbonne qu'ailleurs : il est donc difficile d'utiliser leur répartition, conditionnée par leur métrologie, dans le cadre de la problématique qui est la nôtre (voir en dernier lieu les listes de DEPEYROT 2002a, n° 156-162 ; pour Biricantin, FEUGÈRE *et al.* 2003, fig. 2 ; plus récemment, PY 2006, 581 *sqq.*).

Ce sont, en fait, des émissions de moindre importance, clairement indigènes, qui sont susceptibles de nous renseigner de la manière la plus efficace sur les entités territoriales antérieures à la création de la *civitas baeterrensis*. Parmi elles, les monnaies en argent « au cheval et au fleuron », que nous étudions depuis plusieurs années, revêtent une signification particulière. Notons ici qu'un large inventaire des monnaies gauloises du sud de la Gaule, actuellement en cours, nous permet d'appuyer notre réflexion sur un dossier aussi complet que possible, nullement limité à la zone de circulation mise en évidence ici¹.

1. Les monnaies gauloises BnF 3571/72

Parmi les monnaies des Volques Tectosages, H. de La Tour a fait figurer sur la planche X de son célèbre *Atlas* deux monnaies d'argent découpées, comme le sont souvent les espèces « à la croix » de la région, à la cisaille ou au tranchet (ici fig. 2, n° 33 et 34 ; MURET, CHABOUILLET 1889, 78). Ces monnaies comportent, au droit, une tête à g. ; au revers, un cheval marchant à g., sur un trait de sol (sur l'un de ces exemplaires (n° 3571), un trait fin part de la bouche du cheval pour dessiner une large boucle passant rejoignant l'arrière de l'animal) ; au-dessus, rouelle bouletée, couronne ou fleuron. Ce revers particulier, qui définit les monnaies étudiées ici, est associé dans un cas (n° 3572) à une grosse tête fruste à g., dans un autre (n° 3571) à une tête à g. occupant environ un quart du flan ; devant la bouche, motifs arciformes et peut-être un grènetis ; sous la tête, pelte ou torque perlé.

1.1 Typologie

Les collections qui constituent le Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale de France, on le sait, résultent de sélections multiples et ne recèlent donc, sauf exception, que des exemplaires très soigneusement choisis. De ce fait, et bien que nous puissions aujourd'hui dresser une liste de 37 monnaies « au cheval et au fleuron », les deux monnaies parisiennes demeurent parfaite-

1. Sur ce projet appelé *Dicomon*, voir ci-dessous, note 4.

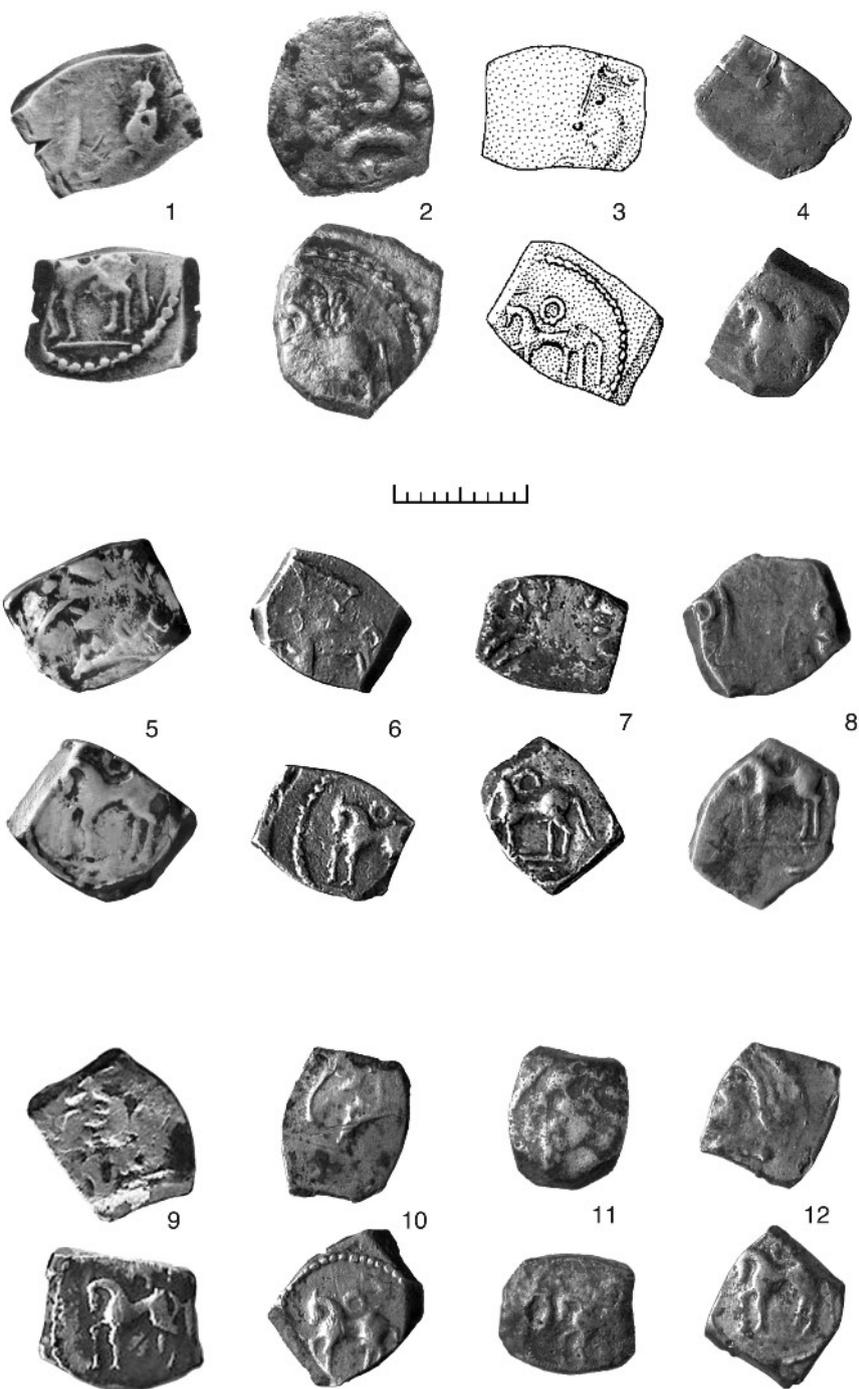


Fig. 1 - Monnaies « au cheval et au fleuron », n° 1-12 (voir le catalogue). Ech. : 1,5/1.

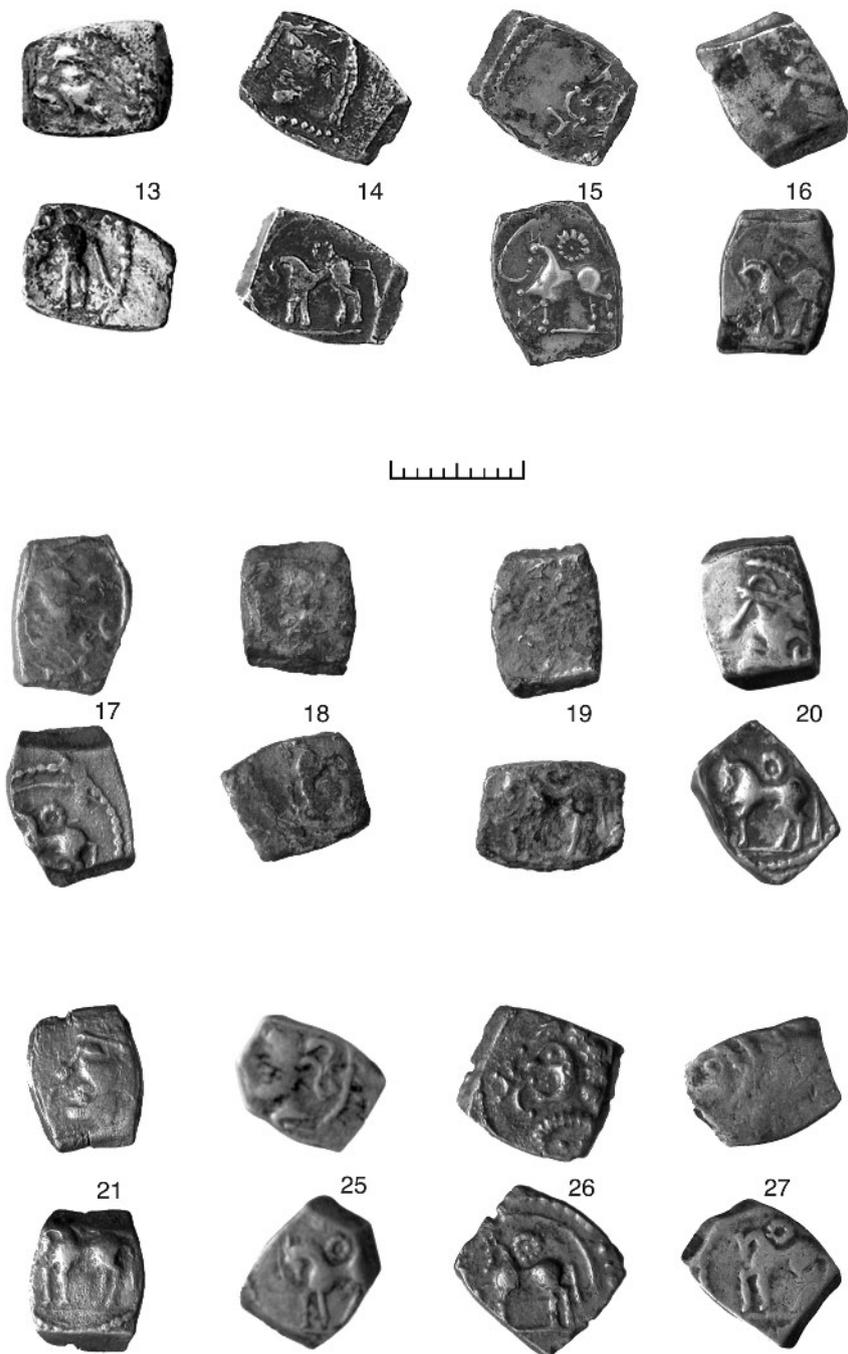


Fig. 2 - Monnaies « au cheval et au fleuron », n° 13-27 (voir le catalogue). Ech. : 1,5/1.

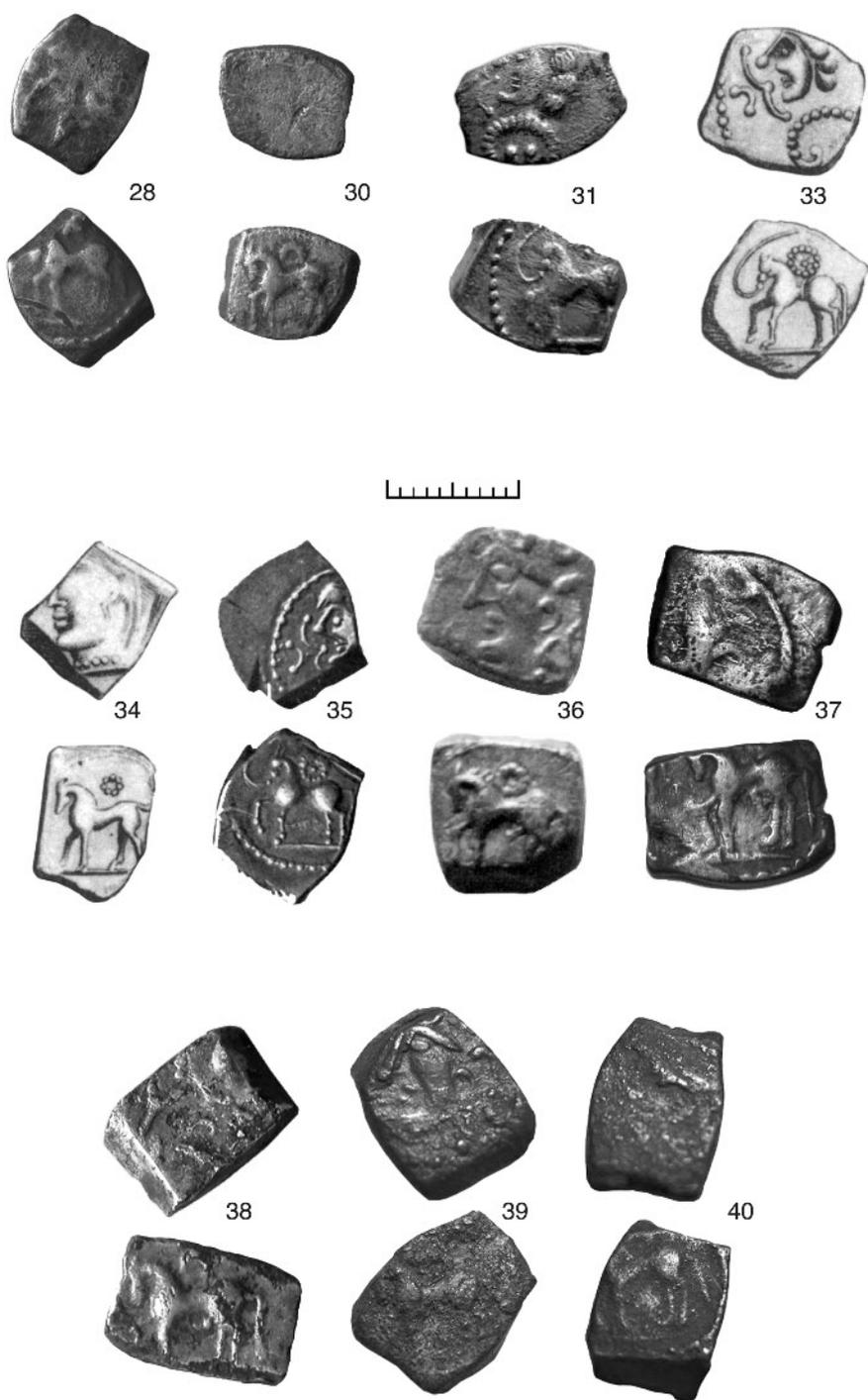


Fig. 3 - Monnaies « au cheval et au fleuron », n° 28-40 (voir le catalogue). Ech. : 1,5/1.

ment typiques des deux variantes actuellement connues pour cette émission. Leur revers est commun, au point qu'il semble difficile d'y trouver des variantes, sauf pour trois monnaies de type BnF 3571 (ici n° 15, 33 et 35) que leur style bouleté, avec le corps du cheval vigoureusement figuré par deux masses arrondies, distingue de toutes les autres.

Compte tenu de la difficulté apportée par des revers indistincts (les droits sont fréquemment illisibles ou très incomplets), j'ai longtemps hésité à utiliser les deux monnaies illustrées par La Tour comme têtes de séries, ce qui du reste n'était pas l'ambition de Muret et Chabouillet. Je préfère aujourd'hui, on le verra plus loin, reprendre et affiner le classement sans remettre en cause la distinction entre les deux variantes, étant entendu que toutes appartiennent à un monnayage homogène à tous points de vue. Dans l'état actuel des listes, nous connaissons 5 exemplaires du type BnF 3571, 18 du BnF 3572 et 14 monnaies pouvant appartenir à l'un ou l'autre type.

Sans doute du fait de sa rareté, le monnayage gaulois au cheval et au fleuron a suscité peu d'intérêt des spécialistes depuis la fin du XIX^e s. ; il est resté inconnu des érudits locaux, comme E. Bonnet (1905), qui ont pourtant consacré des recherches approfondies aux monnayages indigènes. Du côté des numismates, il faut attendre 1976 pour que G. Savès fasse figurer le type dans son ouvrage général sur les monnaies à la croix et apparentées (217 et pl. XXVI), avec pour seule nouveauté la proposition de rattacher à ce monnayage deux divisions (« oboles ») du Musée du Vieux Toulouse, pesant respectivement 0,18 et 0,25 g. Mais cette attribution, qui du reste n'a jamais suscité aucun écho, devient très contestable quand on observe que de telles divisions sont inconnues dans la zone où circulent les monnaies au cheval et au fleuron (v. *infra*). Il faut de toute évidence abandonner aujourd'hui cette idée.

Les choses ne pouvaient guère avancer, comme souvent, sans un répertoire aussi exhaustif que possible des provenances connues. Reprenant les données alors disponibles dans quelques séries locales publiées à l'époque, G. Depeyrot a rapproché cette émission des monnaies au sanglier et au daim, créant un « atelier aux animaux » qu'il classe globalement dans l'ambiance rutène (DEPEYROT 2002b, 147). Cette proposition, comme nous le verrons, ne rend pas exactement compte de l'origine de ces monnaies ; son principal avantage est de souligner qu'entre les grands groupes des types « cubistes » et « à tête négroïde », prennent place diverses émissions dont le point commun est un revers non cantonné, à motif animalier. Mais cet ensemble doit être lui-même examiné de près et se compose, de toute évidence, de plusieurs types très différents². Une nouvelle

2. Renvoyons ici aux types actuellement publiés : monnaies au daim Dep. 274, 275 (FEUGÈRE, LHERMET 2001) ; monnaies au cavalier Dep. 282 (FEUGÈRE, LHERMET 1999 ; FEUGÈRE 2000). Les diverses variantes des monnaies au sanglier (Dep. 196, 206), diffusées à une échelle beaucoup plus large que les précédentes, demanderaient une étude spécifique ; seules celle qui se distinguent par leurs légendes VIIRIA / BIRACOS (BN 9579) ont à ce jour bénéficié d'études particulières, qui doivent aujourd'hui être complétées (RICHARD 2001 ; FEUGÈRE, ROUANET 2003).

liste des monnaies « au cheval et au fleuron » a été donnée tout récemment par M. PY (2006, types DCR-28/79, 537, carte fig. 137).

Les deux types de revers, inventoriés par Muret et Chabouillet sous les n^{os} 3571 et 3572, ne peuvent guère se distinguer sur des critères stylistiques. Sur la première variante (BnF 3571), le cheval a plus de modelé que sur la seconde (BnF 3572). Les deux parties du corps de l'animal sont représentées par des masses rondes reliées par une masse étranglée, conformément au style celtique illustré par de nombreux types contemporains. Sur la seconde variante, le cheval beaucoup plus raide présente un corps filiforme et une queue verticale, se rapprochant en cela de certains types monétaires grecs représentant un cheval dans la même position.

Ce critère de classement demeurant fragile (la monnaie illustrée par l'Atlas sous le n^o 3571 présente par exemple la queue verticale qui caractérise plutôt le type 3572), il nous a semblé indispensable de considérer en même temps ces deux séries qui entretiennent évidemment des relations étroites. Comme nous l'avons mentionné plus haut, G. Savès a rapproché de ces monnaies à flan taillé deux divisions à flan circulaire, d'un poids respectif de 0,18 et 0,25 grammes³. Il décrit au D/ une tête fruste, avec un R/ fruste, mais cheval à g. ; au-dessus, rosace ou lunule. Ces monnaies étant encore mal connues, nous n'en dirions pas davantage ici.

La tête qui se présente au droit des monnaies BnF 3571/72 est toujours tournée vers la gauche, comme sur les monnaies « au M » mais à la différence d'autres frappes de la moyenne vallée de l'Hérault que sont les monnaies « au cavalier » à légende NB (BnF 3573) ou encore les monnaies « au daim » (BnF 3566 et 3567). Le style celtique est nettement marqué avec le nez rectiligne et bouleté, l'œil rond et les lèvres enfoncées ; entre la pommette et le menton proéminent, le visage forme un relief en arc de cercle assez caractéristique. La chevelure peut être traitée de différentes manières : boucles, mèches en S... On observe enfin devant la bouche un système de traits fins, éventuellement bouletés, formant un ou plusieurs arcs (BnF 3571, Musée de Vienne) dans lesquels on voit généralement une dégénérescence des dauphins qui apparaissent encore, bien reconnaissables, sur les monnaies « à tête cubiste ». Pour ma part, je me suis toujours demandé si, dans le cas de frappes associées à un pouvoir personnalisé, ces traits n'exprimaient pas pour les Gaulois le pouvoir de la parole et donc l'autorité, politique et/ou religieuse, de l'émetteur.

Des rouelles, ou des anneaux cerclés d'un point, isolés, par groupes de deux ou trois, sont fréquemment associés au motif du cheval au revers des monnaies gauloises. Ici, les frappes les plus précises permettent de reconnaître un simple cercle constitué de points juxtaposés, avec un point central qui nous a fait le désigner comme un fleuron plutôt qu'une rouelle ou une couronne.

3. SAVÈS 1976, 217, « variété 2 », n^o 456 ; pl. XXVI.

La position de l'animal, qui n'est pas en course, comme on l'observe généralement, mais avance simplement la jambe droite, semble plus originale. Sans préjuger de la chronologie, on peut établir un rapprochement typologique avec le revers d'une monnaie arverne à légende VERCA (BnF 3943), où l'on observe une association et une disposition similaires. En revanche, le motif de la pelte perlée qui apparaît au droit est bien connu dans la région. On le rencontre notamment sur les monnaies « à la croix » de type Goutrens « au torque » et, d'une manière générale, sur plusieurs revers de monnaies attribuées au Rutènes (monnaies aux « feuilles aquatiques »).

Jusqu'à une date récente, les monnaies de ce type ont été considérées comme de la plus grande rareté. Ainsi G. Savès, dans sa publication de 1976, ne pouvait-il citer qu'une seule monnaie de provenance connue, une trouvaille ancienne de Vieille-Toulouse. Depuis cette date, un certain nombre de découvertes effectuées dans le département de l'Hérault et, plus particulièrement, dans la moyenne vallée du fleuve éponyme, ont attiré mon attention sur ce monnayage qui ne semble nulle part aussi fréquent qu'ici.

Malgré leur qualité, remarquable pour l'époque, les gravures de Dardel ne sont pas de la plus grande précision ; on peut s'en convaincre en les comparant aux photographies des mêmes monnaies publiées en 1976 par G. Savès (pl. XXVI, 455 et 455 ter). De plus, quelques découvertes de ces dernières années nous permettent de compléter la description du type et de ses variantes :

LT 3571 :

D/ dans un grènetis, petite tête à g., inscrite dans un croissant, nez pointu, œil en point, menton en galoche, chevelure figurée par 5 boules rondes étagées du front jusqu'à la nuque ; devant la bouche, 3 motifs arciformes bouletés ; en dessous, torque annelé.

R/ dans un grènetis, cheval debout à g., sur un trait de sol ; jambe antérieure dr. levée, longue queue retombant verticalement ; s'inscrivant dans l'angle formé par le dos et l'encolure, fleuron annelé, éventuellement pointé ; un trait fin part du museau et décrit, au-dessus de l'animal et du fleuron, un arc de cercle.

LT 3572 :

D/ dans un cercle, grosse tête à g. à long nez bouleté, œil en amande, chevelure indiquée au-dessus du front par des arcs de cercles entre deux traits courbes, et vers l'arrière par deux esses ; à la base du cou, ligne de perles

R/ dans un cercle, cheval debout à g., sur un trait de sol ; jambe antérieure dr. levée, longue queue retombant verticalement ; s'inscrivant dans l'angle formé par le dos et l'encolure, rosace ou fleuron bouleté, éventuellement pointé.

1.2 Style

À trois exceptions près (monnaies n° 15 de Saint-Pargoire, n° 33 de la Bibliothèque nationale de France et n° 35 du Musée de Vienne), tous les revers relèvent du même style, caractérisé par une certaine raideur du cheval. Les exceptions mentionnées ont en commun un modelé plus vigoureux, soigneusement organisé à partir de masses globulaires, bien ronde pour l'arrière-train, prolongé par la courbe du cou à l'avant. La tête et les jambes sont évoquées par des globules reliés, dans le cas des membres, par de simples traits rectilignes. Si le style hiératique des autres chevaux peut être qualifié de grec, celui-ci est indubitablement celtique et semble très influencé par le monnayage « au daim », de diffusion analogue à BnF 3571/72, quoique un peu plus septentrionale.

À l'époque où l'on ne disposait d'aucun élément pour localiser le monnayage BnF 3571/72, A. Blanchet a rapproché le style du cheval de celui qui apparaît sur des émissions du centre-est (Leuques, Caletedu...) (BLANCHET 1905, 168, fig. 18), mais cette proposition n'a plus de raison d'être aujourd'hui, sinon pour évoquer la possible influence entre émissions de régions différentes, voire le déplacement de graveurs.

Le style des deux têtes figurées aux droits s'intègre sans problème dans les séries régionales traditionnellement placées dans le « groupe rutène ». Sur ces espèces, le profil est tourné tantôt à gauche comme ici (types Goutrens au sanglier BnF 3433 ; aux feuilles aquatiques BnF 3467-64), tantôt à droite (types au daim BnF 3566 et 67 ; au cavalier BnF 3573 ; à légende COVRA BnF 3569). Plus intéressant est le rapprochement de la tête du type BnF 3571, tant dans le traitement du profil en croissant que dans le rendu de la chevelure, avec des séries locales comme les monnaies au sanglier à légende VIIRIA / BIRACOS.

1.3 Chronologie

Peu d'éléments permettent de préciser la chronologie de ces monnaies, dont aucun exemplaire à ce jour n'a été retrouvé en stratigraphie. Globalement, cette émission s'intègre dans l'histoire des monnayages indigènes en argent du sud de la Gaule, qui commence, on le sait maintenant, au III^e s. av. n. ère. Les monnaies « au cheval et au fleuron », par leurs poids modestes, appartiennent à la dernière génération de ces monnaies que l'on place entre la fin du II^e s. et la période césarienne.

Nous suggérerons plus loin, sur la base d'un raisonnement tenant surtout à la géographie historique, que le monnayage BnF 3571/72 « au cheval et au fleuron », qui peut-être considéré comme la plus méridionale des émissions rutènes, est très certainement antérieur à l'intégration d'une partie de ce territoire rutène dans la *Provincia*, événement mentionné par César (*BG* 1,45) et que les historiens situent généralement à l'époque syllanienne. Cette proposition permettrait de réduire la période d'émission à moins d'un demi-siècle, entre les années c. 120 et c. 75 av. J.-C.

1.4 Répartition

D'après G. Savès, la seule monnaie BnF 3571/72 de provenance connue était celle donnée comme trouvée à Vieille-Toulouse, ce qui pouvait donner sur l'origine de ce monnayage une indication erronée. En commençant à travailler sur les monnayages indigènes de l'actuel département de l'Hérault, nous n'avons pas tardé à observer que les provenances des monnaies au cheval et au fleuron formaient en fait un groupe très homogène, axé sur la moyenne vallée de l'Hérault et le nord du Biterrois. De Cabrerolles à Saint-Saturnin, la zone couverte ne dépasse pas une trentaine de kilomètres d'ouest en est et à peine plus du nord au sud (fig. 4).

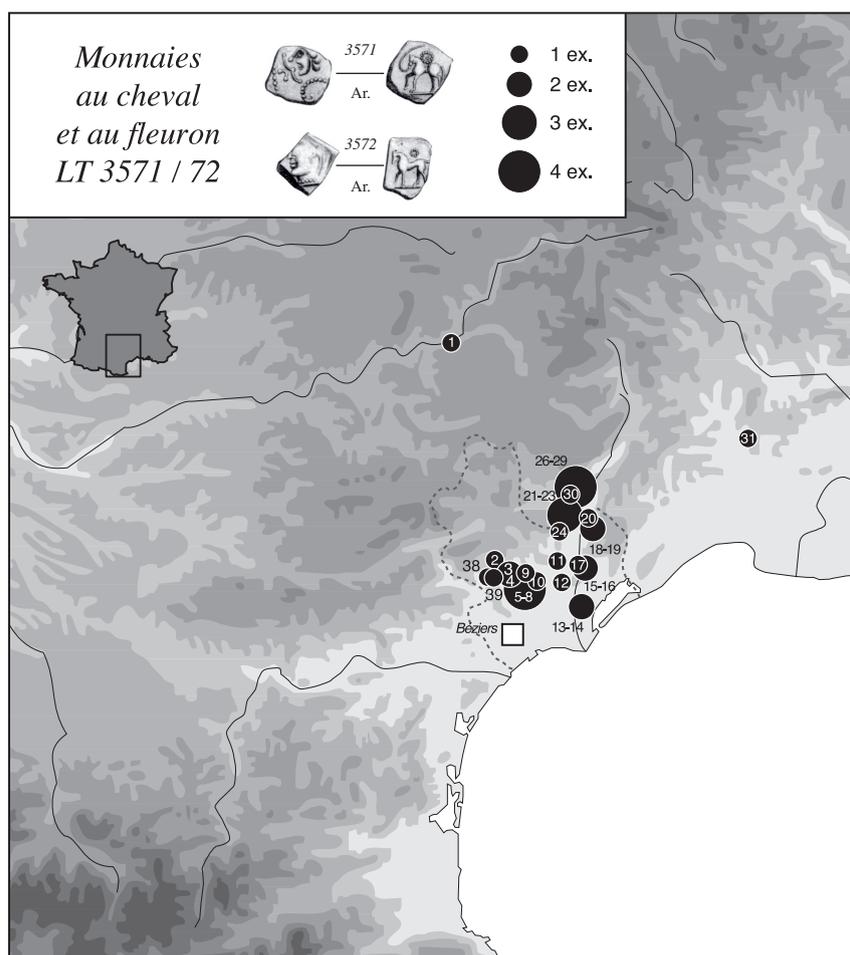


Fig. 4 - Carte de répartition des provenances connues (types BnF 3571/72) ; en tireté : la *civitas* de Béziers.

Les exceptions sont rares. Après avoir examiné la composition de la collection Azéma conservée au Musée du Vieux-Toulouse, nous avons décidé de considérer la provenance de l'exemplaire Savès 455 bis comme très douteuse (v. ci-dessous). Une monnaie trouvée à Millau (n° 1, information indirecte) et une autre à Combas, à l'ouest de Nîmes (n° 31), ne sont distantes que d'une cinquantaine de kilomètres du nœud de la diffusion. Ces découvertes éloignées constituent les exceptions que l'on rencontre fréquemment dans la diffusion des monnaies, même celles qui ont une diffusion très limitée.

Pour le reste, la région située entre Cabrerolles et Saint-Saturnin correspond d'un point de vue géographique à une zone de transition entre la plaine littorale et les premiers contreforts des Cévennes antiques. Les limites occidentale et septentrionale de cette diffusion sont incertaines, peu de monnaies étant connues dans la vallée de l'Orb et autour du massif montagneux de l'Espinouse ; vers l'est et le sud, en revanche, le caractère très net de la carte de répartition peut être considéré comme parfaitement représentatif. La vallée de l'Hérault (et non le cours du fleuve) forme la limite naturelle entre les territoires de Nîmes, à l'est, et de Béziers, à l'ouest⁴. Cette zone s'appuie du reste sur une langue de terres incultes, la « garrigue de Villeveyrac », qui a de tous temps formé la limite naturelle entre les deux territoires. Au Sud de Pézenas, seules deux monnaies ont été retrouvées en Agathois, sur un site de Pomerols qui correspond peut-être à un lieu d'échanges commerciaux. À cette exception près, la diffusion de ce monnayage ne semble pas toucher la plaine littorale, et notamment le territoire proche de Béziers.

2. Le monnayage BnF 3571/72 et la formation de la cité de Béziers

Cette distribution remarquablement homogène s'inscrit en totalité dans de ce que l'on considère un peu plus tard comme relevant de la cité des *Baeterrenses* (CLAVEL 1970, chap. II), en débordant seulement, au nord, sur le sud du Lodévois (découvertes de Clermont-l'Hérault, de Saint-Guiraud et de Saint-Saturnin). Les limites du territoire s'appuient à l'est sur les *civitates* de *Luteva* et de *Nemausus*, à l'ouest sur celle de *Narbo*. La répartition des monnaies au cheval et au fleuron établit, au début du I^{er} s. av. n. ère, la continuité territoriale entre ce secteur et la région de Pézenas – Magalas (fig. 5) : le fond de carte oro-hydrologique met en évidence la logique qui consiste à placer dans une même entité les premières collines de l'arrière-pays biterrois et le bassin de Gignac, c'est-à-dire tous les terrains situés sous la courbe de niveau des 300 m : en fait, les terres agricoles.

4. Cette région correspond de fait à une très ancienne limite entre les populations du Languedoc occidental, tournées vers l'Ibérie, et le territoire arécomique, voisin de Marseille (par ex. GARCIA 1993). Nous avons récemment souligné la permanence de cette limite, notamment du point de vue numismatique, aux premiers temps de la conquête romaine en Méditerranée nord-occidentale (BERDEAUX, FEUGÈRE 2006).

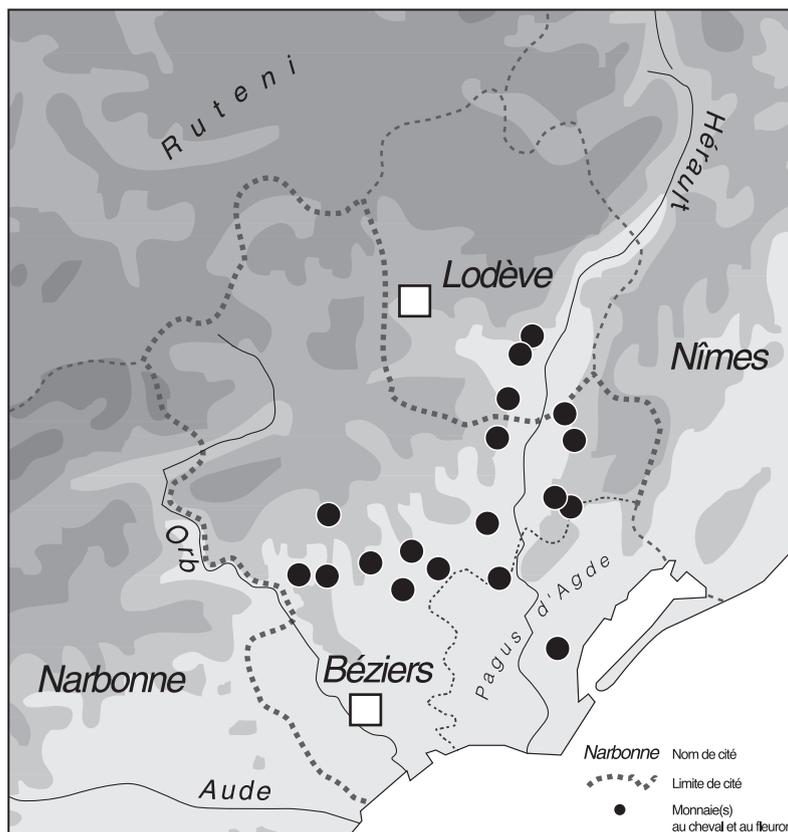


Fig. 5 - Monnaies BnF 3571/72 du seul territoire de Béziers (sans indication numérique) : noter l'absence de monnaies sur le territoire proche des cités voisines ainsi que sur le futur *pagus* d'Agde.

L'absence de monnaies BnF 3571/ 72 dans la partie septentrionale de ce qui deviendra en 36-35 av. J.-C. le territoire de la *Colonia V[rbs] Iulia Baeterrensium* est intéressante, même si les inventaires sont à ce jour insuffisants pour affirmer en toute certitude que cette absence est vraiment significative. Si c'était le cas, ce vide pourrait indiquer que la colonie a englobé une autre entité politico-territoriale préromaine, jusque là indépendante ou rattachée aux territoires septentrionaux. On ne peut manquer d'évoquer ici les voisins du nord, ces Rutènes dont le territoire a été démembré, à une date inconnue mais sans doute à la suite de leurs associations de résistance systématique au pouvoir romain entre la conquête de 121 et 52, date à laquelle cette partition est avérée (César, *BG* 1,45) : peut-être dès les années 80 ou 70, dans le cadre des représailles de Pompée ou de Fonteius (ALBENQUE 1948, 34 et 73-86 ; LABROUSSE 1968, 204 ; BARRUOL 2000, 13). On peut raisonnablement supposer que la partie septentrionale du territoire dépendant de Béziers à la fin du I^{er} s. av. n. ère fait partie des terres de ces « Rutènes provinciaux ».

Dans la région d'Agde, en revanche, l'absence de monnaies BnF 3571/72 « au cheval et au fleuron » est à la fois bien assurée, compte tenu de l'intensité des recherches dans ce secteur, et très significative. Ce vide (exception faite des découvertes de Pomerols) suit exactement, au nord, les limites de ce qui deviendra ensuite le *pagus*, puis le comté d'Agde. Ce territoire médiéval, reconstruit autour de l'évêché, résulte lui-même de l'agglomération de plusieurs entités distinctes, au nombre desquelles on peut compter l'ancien territoire hellénistique d'*Agathê Tyché*, probablement démembré après 49, et l'*oppidum latinum* de *Cessero / Saint-Thibéry* (Pline, *HN* 3,36).

Au sud-ouest, enfin, loin de se prolonger vers Béziers, la diffusion de nos monnaies évite de la même manière le territoire proche de cette ville.

Tout se passe comme si le territoire de la *civitas Baeterrensis*, du moins tel qu'on peut en restituer les limites à l'aide des sources disponibles, avait été formé en agglomérant plusieurs entités politiques pré-existantes (au moins quatre), et ce de manière autoritaire, sans accorder le statut – du reste mal défini – de « confédération ». Le cas d'Agde montre cependant que le souvenir des anciens territoires a pu se conserver, dans certains cas, à la fin de l'Antiquité et au-delà (fig. 6). Le principe de formation d'un territoire colonial par agglomération d'entités préromaines est bien connu, notamment en Narbonnaise (NUNINGER 2002 ; TARPIN 2006, 39). Nous considérons donc que certaines séries monétaires à diffusion limitée, comme les émissions BnF 3571-72, peuvent aider à caractériser le territoire des communautés concernées par ce processus.

Certes, on ne dispose à ce jour d'aucune donnée vraiment fiable sur l'ampleur ou les limites du territoire de Béziers préromaine (MAZIÈRE, OLIVE, UGOLINI 2000). Il est du reste fort possible, comme on l'a suggéré récemment, que de grands changements soient intervenus à la fin du IV^e s., la ville préromaine de Béziers ayant alors pu disparaître, pour renaître de ses cendres au II^e s. av. n. ère (UGOLINI, OLIVE 2006, notamment 133-138). L'une des rares données disponibles pour la période tardive, la diffusion des bronzes des « rois gaulois », est peu fiable, dans la mesure où le succès de ces monnaies a entraîné leur diffusion bien au-delà des limites supposées de ce territoire (DEPEYROT 2002a, types 156-162 ; PY 2006, 583, fig. 157).

Compte tenu des données apportées ici, nous pouvons sans hésitation attribuer l'émission des monnaies d'argent LR 3571/72 à l'un des peuples qui ont habité la région de Béziers au I^{er} s. av. J.-C., et dont l'originalité en matière numismatique n'est plus à démontrer. Cette série vient rejoindre les monnaies au cavalier à légende NB (BnF 3573), au cavalier de type Adissan (inédite), les séries « au daim » à légende VIIRIA (BnF 3566 et 3567), la monnaie au sanglier au nom de Biracos enfin (BnF 9579), tous les types dont l'origine locale a été récemment proposée par divers auteurs.

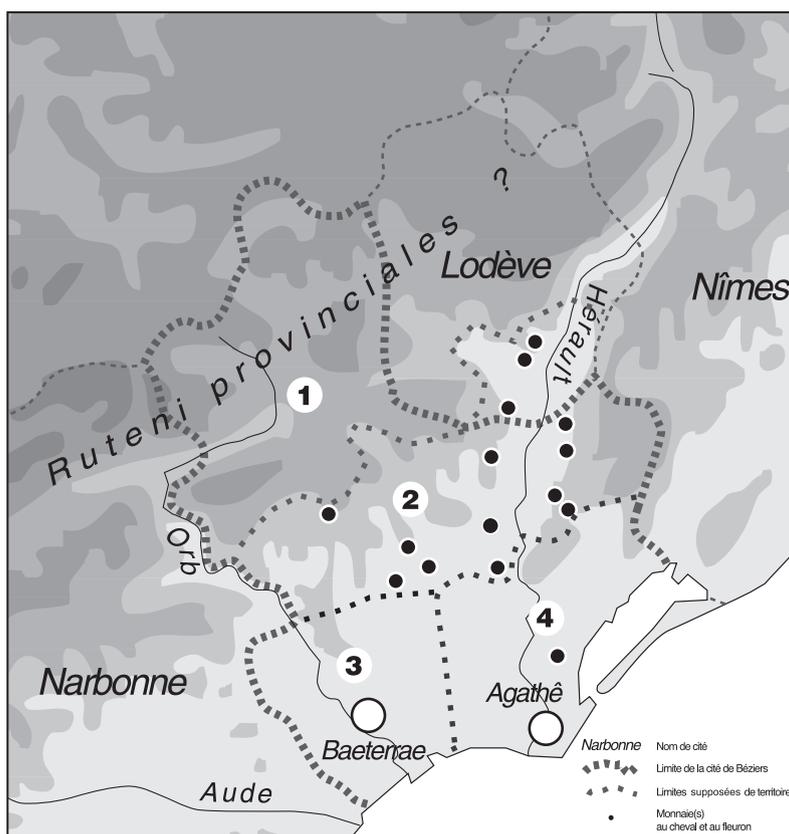


Fig. 6 - Hypothèse territoriale des entités préromaines regroupées dans la *civitas* de Béziers : 1, territoire pris aux *Ruteni* ; 2, communauté émettrice des monnaies BnF 3571-72 ; 3, Béziers ; 4, Agde.

3. Conclusion

Très recherchées par les collectionneurs, ces monnaies pour la plupart sorties du sol depuis deux ou trois décennies seulement constituent des témoins menacés de la protohistoire régionale ; elles apportent néanmoins des données nouvelles à notre compréhension du peuplement gaulois aux premiers temps de la romanisation. La région où elles ont été frappées et où elles ont circulé, au centre de l'actuel département de l'Hérault, est au cœur d'un débat issu de sources antiques contradictoires : pour Strabon (IV, 1,12) en effet, suivi par Pomponius Mela (II, 5,75), le territoire des Volques Arécomiques s'étendait du Rhône aux Corbières, c'est-à-dire le sud de Narbonne. Pline, au contraire, place Narbonne, mais aussi *Baeterrae* et *Cessero* chez les Volques Tectosages (III, 33 et 36-37). Pour ajouter à la confusion, la Carte de Peutinger fait figurer Lodève mais aussi *Sextantio*, près de Montpellier, chez les *Volci Tectosi*...

Incompatibles entre elles, ces assertions montrent que la situation était confuse dès l'Antiquité, du moins chez les auteurs romains qui utilisaient généralement des sources de deuxième main et non des observations dûment vérifiées. Il faut sans doute aussi apprécier, sur la longue durée, une situation qui a pu évoluer considérablement entre la fin de la période républicaine et le début du Principat. Pour autant, contrairement à d'autres provinces, la création des cités de Narbonnaise semble tenir compte très largement des situations antérieures. Malgré les regroupements ou au contraire les démembrements, on peut, semble-t-il, retrouver dans la délimitation des cités le souvenir de certains territoires préromains. Il convient cependant d'analyser, cas par cas, la situation de chaque territoire et les hypothèses d'interprétation que nous pouvons présenter.

Les données nouvelles peuvent alors servir, en retour, à une nouvelle lecture de sources antiques pourtant largement soumises à l'exégèse de générations d'érudits. Suivre Strabon sur l'extension du territoire arécomique jusqu'à Narbonne a amené certains spécialistes de la question à placer dans les Corbières les « autres peuples, faibles et obscurs », qui occupaient le terrain entre cette frontière et les Pyrénées (IV, 1,12) : pour G. Barraol, par exemple, ils pourraient compter parmi eux les *Sordones*, les *Bebryces* et les *Ceretes*, attestés dans l'actuel Roussillon (BARRUOL 1973, 54). Mais si on replace la frontière des Arécomiques à l'est de l'Hérault, comme nous le proposons, Strabon pourrait tout aussi bien avoir pensé, sans le nommer (ou sans pouvoir le faire ?), au peuple émetteur des monnaies au cheval et au fleuron.

Les données de surface apportent peu au débat chronologique, puisque les sites sur lesquels on retrouve ces monnaies ont été occupés, notamment, aux II^e et I^{er} s. av. n. ère. Typologie et métrologie concourent à placer l'émission dans une phase récente des monnayages « à la croix » et dérivés, phase qui s'achève dans la première moitié du I^{er} s. av. n. ère. C'est la période au cours de laquelle les spécialistes situent, avec des arguments que nous ne reprendrons pas ici, la mise en place du cadastre pré-colonial Béziers B, réseau découvert par Jean Benoît en 1978, et qui pourrait remonter aux années 70 av. J.-C. (DHA 1983, 103 ; PÉREZ 1995, 80 ; CLAVEL-LÉVÊQUE 1995), voire entre la fin du II^e et le tout début du I^{er} s. (*ibid.*, 220-221 ; 227). Que l'on considère le « Béziers B » comme un cadastre issu d'un plan marien ou d'une réforme consécutive aux soulèvements des années 80, il faut cependant noter que l'assiette de cette *pertica* ne recouvre pas le territoire reconnu plus tard pour la colonie : les relations entre cadastre et *civitas* sont elle-mêmes peu claires (PÉREZ 1995 ; TARPIN 2006, 36). Rien ne s'oppose donc à ce que l'on ait alors voulu englober dans le territoire biterrois, en particulier du côté rutène, des terres échappant jusque là au contrôle romain : chaque réforme exprime la politique du moment et peut modifier l'état antérieur.

Comment se situe, dans un tel contexte, la diffusion d'un monnayage gaulois et sa relation avec le territoire contemporain ? Grâce au vaste inventaire en cours de tous les monnayages de Gaule du Sud, *Dicomon*⁵, des données exhaustives sur les monnaies ayant circulé dans cette zone commencent à apporter des réponses. La diffusion plus ou moins vaste des monnayages varie selon leur intégration dans les systèmes dominants. Au sein des monnaies gauloises en argent, certaines séries (« cubistes », dans une moindre mesure « négroïdes ») ont connu une très large diffusion au-delà de leur région d'émission. Ce n'est pas le cas des séries rutènes, très variées et comportant une proportion importante d'exemplaires fourrés. Ces émissions, et notamment les monnaies « au cheval et au fleuron », ont pu assurer une fonction identitaire, et donc circuler de manière préférentielle au sein du peuple émetteur.

Dans le cas des monnaies « au cheval et au fleuron », la comparaison entre répartition monétaire et territoire montre des juxtapositions simples (par exemple, la diffusion de ces monnaies au nord des territoires de Béziers et d'Agde) et des chevauchements plus complexes. C'est ce dernier cas, et en particulier celui qui montre une réelle diffusion du monnayage **LT 3571/72** « au cheval et au fleuron » sur ce qui devient ensuite le territoire de Lodève, qui pose donc le problème le plus ardu. Neuf des trente-et-une monnaies dont la provenance est connue, soit tout de même près de 30 %, proviennent en effet du bassin de Gignac, dans la partie méridionale du territoire de Lodève. Il est donc difficile de croire que cette zone, entre la fin du II^e et le début du I^{er} s. av. n. ère, n'appartenait pas au même ensemble géopolitique que la région de Magalas – Pézenas. Il y a donc eu, pour partie, intégration pure et simple de ce territoire dans celui de la colonie romaine, mais pour une autre, cette excroissance du nord, amputation et attribution à une autre cité.

Ce choix peut s'expliquer, en partant, par la volonté d'attribuer à Lodève un secteur de terrasses, sans laquelle la colonie aurait été presque dépourvue de terres agricoles. Quand ils s'intéressent à l'évolution du territoire sur la longue durée, les historiens du paysage constatent que Lodève reste fixée, dans l'Antiquité, autour de deux ensembles assez mal reliés entre eux : d'une part, Lodève et les sites installés plus au nord, en direction du Larzac ; d'autre part, le bassin de Gignac avec les établissements des terrains fluviaux et collinaires (GARMY *et al.* 2005a et b). Les difficultés de communication physique, avec la vallée de la Lergue, ne suffisent pas à expliquer cet éloignement : une explication peut être trouvée dans le passé de ces deux secteurs unifiés à l'époque romaine. Si le bassin de Gignac se trouvait à la fin de l'Âge du Fer aux confins d'un territoire situé au sud-ouest, on peut comprendre que, malgré le redécoupage administratif, les relations aient été longues à s'établir avec la capitale lodévoise.

5. Sur le volet préromain de ce projet intégré à Syslat[®], *Dicomon-1*, voir d'ores et déjà les données régionales présentées par PY 2006 ; autre utilisation de *Dicomon-1*, sur l'exemple des Rutènes : FEUGÈRE, PY à paraître.

Reste à évoquer la question de *Piscinae*, largement débattue depuis le XIX^e s. à partir de deux mentions d'un seul auteur antique, Pline (*HN* III, 36 et VIII, 191). On sait désormais que le nom moderne de Pézenas ne peut pas correspondre, comme on l'a cru longtemps, à une corruption du nom antique : linguistique et archéologie s'accordent pour écarter cette ville des candidats possibles. La rivière de la Peyne, en revanche, pourrait conserver le souvenir du nom de cette agglomération, qui se trouverait alors sans aucun doute dans la zone correspondant à la diffusion de nos monnaies (en dernier lieu : MAUNÉ 2003). D'autre part, si *Piscinae* apparaît à la fin du I^{er} s. de n. ère dans la liste plinienne des *oppida latina*, la date de son accession à un tel statut pose problème : époque césarienne ? avant la fondation coloniale de Béziers ?

Enfin, à quelle date et pour quelle raison, des trois communautés qualifiées d'*oppida latina* dans la vallée de l'Hérault, Lodève accède-t-elle seule au rang de colonie ? A-t-on vraiment « prélevé » un jour sur la *civitas baeterrensis*, comme le pensait M. Clavel (1970, 232), le territoire de cités latines que seraient devenues *Piscinae* et *Cessero* ? Ne faut-il pas plutôt supposer que le statut d'*oppidum latinum*, dont témoigne Pline, a pu servir dès les origines de la cité biterroise à établir des statuts différents entre les anciens ennemis vaincus, Agde au Sud, Rutènes au nord, et les amis à favoriser... ?

Tenter de répondre à ces questions à partir des seules données actuellement utilisées revient à tenter de résoudre une équation à multiples inconnues... Il ne fait guère de doute que la numismatique gauloise, en apportant des données concrètes, renouvelle le débat en y introduisant des éléments fiables. Grâce aux monnaies au cheval et au fleuron, nous disposons désormais d'un nouveau faisceau de données pour appréhender le peuplement préromain de cette région et son évolution au cours du I^{er} s. av. n. ère.

ANNEXE

Inventaire des monnaies BnF 3571/72

Provenances connues :

Nous ne faisons pas figurer dans cette liste la monnaie de la collection Azéma (Musée du Vieux-Toulouse ; poids 1,96 g) attribuée par G. Savès (1976, 217 et pl. XXVI, n°455 bis) au site de Vieille-Toulouse (Haute-Garonne). En effet, la provenance est très douteuse car, comme nous avons pu nous en rendre compte en examinant sur place les monnaies de la collection Azéma, cet ensemble ne peut en aucun cas être considéré comme provenant en « quasi-totalité » de Vieille-Toulouse. Comme beaucoup de collectionneurs anciens, le Dr. Azéma recherchait des types et sa collection comporte, par exemple, un exemplaire des émissions de nombreuses villes grecques. Il s'agit de toute évidence d'achats et la monnaie au cheval peut tout à fait avoir la même origine. Les monnaies sont présentées, ci-dessous et sur les figures 1-3, dans un ordre géographique (d'ouest en est : v. la carte fig. 4, qui suit la même numérotation).

1. Millau (Aveyron)

Poids : ?⁶ type ?

2. Laurens, *La Rautès* (Hérault)

Poids 1,50 g ; Montagnac, Maison du Patrimoine⁷, inv. 992.18.2 ; FEUGÈRE *et al.* 2003, 25, n° 120, fig. 22. ; type 3571.

3. Magalas, *Montfo* (Hérault)

Fourrée ; poids 1,48 g ; MPM., inv. 995.20.2 ; FEUGÈRE *et al.* 2003, 25, n° 121, fig. 23 ; type 3572.

4. Magalas, *Puech-Noyé* (Hérault)

Poids 2,04 g ; MPM, inv. 2002.27.1 ; type 3572.

5-8. Abeilhan, La Magalasse-Nord (Hérault)

5. Poids 1,93 g (YB-001) ; type 3572.

6. Fourrée, poids 1,97 g ; surfrappée sur une monnaie au sanglier ; FEUGÈRE 2000, n° 12.

7. Poids 1,74 g (GC-047) ; Feugère 2000, n° 11 ; type 3572.

6. Aimable renseignement de J.-Cl. Richard, août 2004. N'ayant pas vu cette monnaie, nous n'avons pas pu vérifier s'il s'agit de l'exemplaire présenté dans une revue de détectoristes (*Monnaies et détection*, n° 20, févr.-mars 2005, 39, n° 20-34), par un « aveyronnais d'origine ». Nous ne pouvons donc affirmer que la monnaie reproduite, d'après cette source, est bien identique à notre n° 1 « de Millau ».

7. Abrévié ci-dessous : MPM.

8. Poids 1,65 g (GC-066) ; type 3572.
9. Margon, lieu-dit inconnu
Poids ? ; rens. J.-P Bénabent, mars 2006 ; inv. JPB-001 ; type 3572.
(DIW 30764 du 03/03/06, avec photo ; mise en vente sur internet, par « jeanpierre 2355 » ; http://cgi.ebay.fr/RRR_W0QQitemZ8391769524QQcategoryZ4741QQrdZ1QQcmdZViewItem)
10. Alignan-du-Vent, *Le Travers* (Hérault)
Poids 2,03 g (RA-007) ; type 3572.
11. Nizas, *Les Faïsses* (Hérault)
Poids 1,90 g (CL-082) ; type 3572.
12. Pézenas, *Balsède-3* (Hérault)
Fourrée; poids 1,63 g (GC-072) ; FEUGÈRE *et al.* 2003, 25, n° 122 ; type 3572.
- 13-14. Pomerols, *Brougidoux-2* (Hérault)
13. Fourrée, poids : 1,28 g ; MPM, inv. 999.7.2 ; FEUGÈRE 2001b, fig. 486, n° 103 ; type 3572.
14. Poids 2,00 g ; MPM, inv. 999.23.23 ; FEUGÈRE 2001b, fig. 486, n° 102 ; type 3572.
15. Saint-Pargoire, *Virins* (Hérault)
Poids 1,75 g (GC-037) ; type 3571.
16. St.-Pargoire (*Nord-Ouest*, site CL-11)
Poids 2,04 g (CL-057) ; type 3572.
17. Campagnan, *Ricausset* (Hérault)
Poids 2,14 g (RA-047) ; type ?
- 18-19. Le Pouget, *L'Estang-Sud* (Hérault)
18. Poids 1,65 g (CL-055) ; type ?
19. Poids 1,60 g (CL-056) ; type ?
20. Pouzols, *Les Rouvières* (Hérault)
Poids 2,02 g (RA-006) ; type 3572.
- 21-23. Clermont-L'Hérault, *Peyre-Plantade* (Hérault)
21. Poids 1,99 g (GJ-018) ; type 3572.
22. Poids ? (ML-031) ; type ?
23. Poids ? (ML-032) ; type ?

24. Lieuran-Cabrières, *Le Causse* (Hérault)
Poids 2,10 g (GJ-021) ; type ?
25. St-Guiraud, *Campassouis*
Poids 1,96 g (YM-001) ; type 3572.
- 26-29. Saint-Saturnin, *Aulas* (Hérault)
26. Poids 1,49 g (GJ-019) ; copie MPM ; type 3571.
27. Poids 1,87 g (GC-035) ; type ?
28. Poids 1,70 g (CL-058) ; type ?
29. Poids 1,50 g (coll. GJ) ; copie MPM., inv. 998.43.4m ; FEUGÈRE *et al.* 2003, 25, n° 123 ; type ?
30. St-Saturnin, *ND de Figuières*
Poids 1,84 g (CL-059) ; type ?
31. Combas, Gard
Poids 1,90 g (rens. et photo C. Lopez)⁸ ; type 3571.
39. Cabrerolles, *Le Camp de l'Arc*
Poids 2,11 g (rens. et photo Ph. Flori) ; type 3572.
40. Autignac, *La Mouline*
Poids 2,12 g (rens. et photo Ph. Flori) ; type ?

Sans provenance :

32. Musée du Vieux-Toulouse, Toulouse
(abusivement attribuée à Vieille-Toulouse, v. *supra*).
Poids 1,96 g ; SAVÈS 1976, 217 et pl. XXVI, n° 455 bis ; type ?
33. Cabinet des Médailles, inv. 3571
Poids 1,99 g ; LA TOUR 1892, pl. X, 3571 (dessin) ; SAVÈS 1976, 217 et pl. XXVI, n° 455 (photo) ; type 3571.
34. Cabinet des Médailles, inv. 3572
Poids 2,00 g ; LA TOUR 1892, pl. X, 3572 (dessin) ; SAVÈS 1976, 217 et pl. XXVI, n° 455 ter (photo) ; type 3572.

8. Peut-être s'agit-il de la même monnaie que celle de la « région Vidourle » mentionnée par PY 2006, 536. L'imprécision du renseignement ne permet pas de savoir s'il faut compter une ou deux monnaies dans ce secteur.

35. Kunsthistorisches Museum, Wien (Autriche)
Poids 2,07 g ; RICHARD 1971, 38 et pl. 7, 15 ; type 3571.
36. Coll. part.
Poids 2,04 g ; Vente M^e Biraben, Bergerac, 19 juin 1999, n^o 171 ; type 3572.
37. Coll. part.
Poids 1,85 g ; Bourse Numismatique, Sète, mars 2006 (vente Julia) ; type 3572.
38. Coll. part.
Poids 1,50 g, fourrée ; Bourse Numismatique, Sète, mars 2007 (vente Laurent) ; type 3572.

Bibliographie

- ALBENQUE 1948 : A. Albenque, *Les Rutènes. Etudes d'histoire, d'archéologie et de toponymie gallo-romaines*. Rodez, Carrère, 342 p. (rééd. Millau, 1997).
- BARRUOL 1973 : G. Barruol, Les Elysiques et leur capitale, Naro / Narbo. Dans : *Narbonne. Archéologie et histoire. Montlaurès et les origines de Narbonne*. Fédération Historique du Languedoc Méditerranéen et du Roussillon, Montpellier, 49-63.
- BARRUOL 2000 : G. Barruol, Les peuples préromains du Sud du Massif Central d'après les sources écrites. Dans : B. Dedet, Ph. Gruat, G. Marchand, M. Py, M. Schwaller (eds.), *Aspects de l'Âge du Fer dans le Sud du Massif Central* (Monogr. Arc. Médit. 6), Lattes, 7-18.
- BERDEAUX, FEUGÈRE 2006 : M.-L. Berdeaux-Le Brazidec, M. Feugère, Deux dépôts monétaires d'époque républicaine découverts dans l'Aude. *Cah. Num.* n^o 167, mars, 25-43.
- BLANCHET 1905 : A. Blanchet, *Traité des monnaies gauloises*, Paris.
- BONNET 1905 [1980] : E. Bonnet, *Antiquités et monuments du département*, Géographie générale du département de l'Hérault, III, 2, Montpellier, 205-296 (reprint Laffite, Marseille 1980, repaginé).
- CLAVEL 1970 : M. Clavel, *Béziers et son territoire dans l'Antiquité* (Centre de recherches d'histoire ancienne, 2), Paris.
- CLAVEL-LÉVÊQUE 1995 : M. Clavel-Lévêque, *Atlas des cadastres de Gaule, I. Le réseau centurié Béziers B* (Ann. Litt. Univ. Besançon, 542), Paris.
- DEPEYROT 2002a : G. Depeyrot, *Le numéraire celtique, I. La Gaule du Sud-Est* (Moneta 27), Wetteren.
- DEPEYROT 2002b : G. Depeyrot, *Le numéraire celtique, II. La Gaule des monnaies à la croix* (Moneta 28), Wetteren.
- FEUGÈRE 1997 : M. Feugère, Agde antique et le rôle de la mer. Dans : O. Bérard-Azzouz, M. Feugère, *Les bronzes antiques du Musée de l'Ephèbe. Agde, collections sous-Marine*, Agde, 13-17.

- FEUGÈRE 2000 : M. Feugère, Une nouvelle monnaie au cavalier LT 3573. *Cah. Num.* n° 143, mars, 27-28.
- FEUGÈRE 2001a : M. Feugère, Monnaies gauloises d'Abeilhan (Hérault). *BSFN* 56, déc., 181-186.
- FEUGÈRE 2001b : M. Feugère, Contributions diverses à la *Carte Archéologique de la Gaule, fasc. 34/2, Agde et le Bassin de Thau* (M. Lugand et I. Bermond [dir.]), notamment pour les communes de Marseillan, Montagnac, Pomerols, Saint-Thibéry.
- FEUGÈRE, LHERMET 1999 : M. Feugère, M. Lhermet, Les monnaies gauloises au cavalier de la vallée de l'Hérault. *BSFN* 54, avril, 58-62.
- FEUGÈRE, LHERMET 2001 : M. Feugère, M. Lhermet, Les monnaies gauloises "au daim" LT 3566-3567. *Cah. Num.* n° 147, mars, 11-17.
- FEUGÈRE, ROUANET 2003 : M. Feugère, J.-C. Rouanet, Nouvelles données sur les monnaies gauloises à légende VIIRIA / BIRACOS (BN 9579). *Cah. Num.* n° 156, juin, 27-32.
- FEUGÈRE *et al.* 2003 : M. Feugère, G. Depeyrot, M.-L. Berdeaux - Le Brazidec, M. Bompaire, *Catalogue du Musée de Montagnac, 1. Les monnaies antiques, médiévales et modernes (acquisitions 1987-1998)* (Cahiers du Patrimoine, 3), Montagnac.
- FEUGÈRE, PY à paraître : M. Feugère, M. Py, Émissions et circulation monétaires chez les Rutènes avant Auguste. Dans : *Les Rutènes, du peuple à la cité. De l'indépendance à l'installation dans le cadre romain (150 av. J.-C. - 100 ap. J.-C.)*, Colloque Rodez et Millau, 2006.
- GARCIA 1993 : D. Garcia, *Entre Ibères et Ligures. Lodévois et moyenne vallée de l'Hérault protohistoriques* (suppl. 26 à la *Rev. Arch. Narb.*), Paris.
- GARCIA, VERDIN 2002 : D. Garcia, Fl. Verdin (eds.), *Territoires celtiques. Espaces ethniques et territoires des agglomérations protohistoriques d'Europe occidentale*. Paris, Ed. Errance.
- GARMY *et al.* 2005a : P. Garmy, L. Kaddour, C. Rozenblat, L. Schneider, Logiques spatiales et "systèmes" de villes en Lodévois de l'Antiquité à la période moderne. Dans : *Temps et Espaces de l'homme en société, Analyses et modèles spatiaux en archéologie. XXV^e Rencontres Internationales d'Archéologie et d'Histoire d'Antibes*, Antibes, 1-12.
- GARMY *et al.* 2005b : P. Garmy, L. Kaddour, C. Rozenblat, L. Schneider, Structures spatiales du peuplement antique de la cité de Luteva. Dans : *Territoires et paysages de l'Âge du Fer au Moyen Âge. Mélanges offerts à Philippe Leveau*, Bordeaux (Ausonius Ed.), 83-100.
- LA TOUR 1892 : H. de La Tour, *Atlas de monnaies gauloises*, 1892 (mis à jour par B. Fischer : Paris 1992).
- LABROUSSE 1968 : M. Labrousse, *Toulouse antique, des origines à l'établissement des Wisigoths*, Paris, De Boccard, 644 p.
- MAUNÉ 2003 : S. Mauné, À propos de *Piscinae*, Pézenas et des Piscenois : quelques réflexions sur la localisation de l'agglomération antique et sur les *oppida latina* de la vallée de l'Hérault. Dans : Bats (M.), Dedet (B.), Garmy (P.) éds. *et al.*, *Peuples et territoires en Gaule méditerranéenne. Hommage à Guy Barroul*, Montpellier, 281-286.

- MAZIÈRE, OLIVE, UGOLINI 2000 : F. Mazière, Ch. Olive, D. Ugolini, Esquisse du territoire de Béziers (VI^e-IV^e s. av. J.-C.). Dans : A. Martin Ortega, R. Plana Mallart (dir.), *Territori polític i territori rural durant l'edat del Ferro a la Mediterrània occidental*, Actes de la Table Ronde Intern. d'Ullastret, Ullastret (E) 25-27 mai 2000. Girona, Mus. Arqueol. Catalunya-Ullastret, 2001, 87-114. (Monographies d'Ullastret, 2).
- MURET, CHABOUILLET 1889 : E. Muret, M.-A. Chabouillet, *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque Nationale*, Paris.
- NUNINGER 2002 : L. Nuniger, Pôles de peuplement et organisation territoriale au second âge du Fer en Vaunage, Vidourlenque et Vistrenque. Dans : Garcia, Verdin (eds.) 2002, 129-138.
- PEREZ 1995 : A. Perez, *Les cadastres antiques en Narbonnaise occidentale. Essai sur la politique coloniale romaine en Gaule du Sud (II^e s. av. J.-C. - II^e s. ap. J.-C.)* (suppl. 29 à la *Rev. Arch. Narb.*), Paris, CNRS, 1990, 313 p., 61 fig., XXIX pl.
- PY 2006 : M. Py, *Les monnaies préaugustéennes de Lattes et la circulation monétaire protohistorique en Gaule méridionale* (Lattara 19), 2 vol., Lattes.
- RASCALOU, SCHNEIDER 2002 : P. Rascalou, L. Schneider, Les Aulas (Saint-Saturnin, Hérault). Dans : J.-L. Fiches (dir.), *Les agglomérations secondaires en Languedoc-Roussillon, 1* (Monogr. Arch. Médit., 13), Lattes, 296-302.
- RICHARD 1971 : J.-C. M. Richard, Les monnaies « à la croix » du Kunsthistorisches Museum de Vienne (Autriche). *Num. Zeitschrift* 86, 33-39.
- RICHARD 2001 : J.-C. M. Richard, Les monnaies celtiques à légende Biracos (BN 9579) n'ont pas été frappées en Bretagne mais dans la Gaule méridionale. *BSFN* 56, 6, juin, 105-106.
- SAVÈS 1976 : G. Savès, *Les monnaies gauloises « à la croix » et assimilées du Sud-Ouest de la Gaule*, Toulouse.
- TARPIN 2006 : M. Tarpin, "Territoires celtiques", *civitates* gallo-romaines : quelle continuité ? Dans : D. Paunier (dir.), *Celtes et Gaulois. L'Archéologie face à l'Histoire. La romanisation et la question de l'héritage celtique* (Actes de la table-ronde de Lausanne, 17-18 juin 2005 (coll. Bibracte, 12/5), Glux-en-Glenne : 29-50.
- UGOLINI, OLIVE 2006 : D. Ugolini, Ch. Olive, *Béziers I (600-300 av. J.-C.)*. *La naissance de la ville* (Cahiers du Musée du Biterrois, 1), Béziers.